

Bulletin d'histoire politique

Plaidoyer pour l'analyse comparée : le Québec et la comparaison

Frédéric Boily



Volume 15, Number 3, Spring 2007

Quinze ans d'histoire politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054560ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054560ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boily, F. (2007). Plaidoyer pour l'analyse comparée : le Québec et la comparaison. *Bulletin d'histoire politique*, 15(3), 127–139.
<https://doi.org/10.7202/1054560ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Plaidoyer pour l'analyse comparée : le Québec et la comparaison¹

FRÉDÉRIC BOILY

Professeur adjoint de science politique

Campus Saint-Jean

University of Alberta

Il y a maintenant près d'une dizaine d'années, l'historien Jean-Marie Fecteau écrivait que l'on pouvait entendre des « appels de plus en plus pressants à l'incontournable comparaison »². La présente réflexion constitue, si l'on veut, un autre appel puisqu'elle se veut un plaidoyer pour une plus grande utilisation de l'approche comparative et ce, parce que la comparaison se révèle un précieux instrument de compréhension. Plaidoyer parce que, comme on va le voir dans la première partie du texte, l'approche comparative demeure toujours sous-utilisée par les chercheurs québécois (et même canadiens). Dans un second temps, ce sont les pistes de recherche qui pourraient s'avérer fécondes dans l'avenir, notamment en ce qui concerne l'analyse comparée des différents États provinciaux, qui seront examinées. On verra notamment qu'il faut mettre entre parenthèses, pour un moment, l'idée d'unicité, car c'est la comparaison elle-même qui doit conduire à celle-ci.

RETOUR SUR L'ANALYSE COMPARÉE : UN BREF BILAN

Quel bilan pour l'analyse comparée ? Selon Ronald Rudin, les historiens québécois ont souvent fait appel aux lumières de la comparaison pour analyser le passé québécois, plus régulièrement, notamment, que leurs homologues irlandais que Rudin connaît bien. Pour arriver à une telle conclusion, l'historien distingue deux types de comparaison, implicite et explicite, ce qui lui permet, par exemple, d'affirmer que certains des travaux de Lionel Groulx relèvent de la comparaison implicite, le chanoine examinant l'expérience canadienne-française avec celle de la mère patrie³. Mais on peut se

demander si la comparaison implicite est bien, au sens fort du terme, du comparatisme.

D'une part, on risque tout simplement de laisser entendre ou croire qu'il y a plus de véritables travaux comparatifs qu'il n'en existe en réalité ; d'autre part, cela perpétue, me semble-t-il, l'idée que la comparaison constitue une sorte de fourre-tout intellectuel, chaque ouvrage pouvant en quelque sorte se retrouver dans cette catégorie pour peu qu'on y trouve une évocation d'un cas étranger ou encore une généralisation susceptible d'être appliquée à une plus large échelle. Dans ces conditions, où commence et où s'arrête l'analyse comparée ? Il ne s'agit donc pas de nier la possibilité qu'une étude de cas ait une portée comparative, mais plutôt de dire que ces études apparaissent ou constituent plutôt des invitations à poursuivre la comparaison que de véritables comparaisons au sens fort du terme.

À cet égard, il faut se rappeler la mise en garde de Bertrand Badie et Guy Hermet au sujet des collectifs qui cherchent à se faire passer pour des ouvrages comparatifs. Comme l'écrivent les deux auteurs :

[I]l convient de remarquer parallèlement la confusion opérée souvent entre la simple juxtaposition d'études de cas nationaux mises bout à bout au hasard des circonstances ou des colloques et ce que la comparaison politique doit être pour mériter son nom : un effort d'interprétation reposant sur la construction préalable d'un schéma comparatif où ces cas nationaux se voient retenus moins en raison de leur proximité géographique ou de l'origine des participants à telle ou telle réunion académique qu'en fonction de leur pertinence au regard du sujet analysé⁴.

En outre, en ce qui concerne la comparaison explicite, Rudin reconnaît qu'elle n'est, à vrai dire, pratiquée que par « quelques rares collègues depuis une dizaine d'années »⁵. Certes, à une certaine époque (les années 1970 et le début des années 1980), on comptait un peu plus de travaux en analyse comparée. Comme le rappelle le sociologue Simon Langlois, il existait des études provenant de diverses disciplines (science politique, sociologie et histoire notamment) qui examinaient de manière comparée l'Ontario et le Québec. La province limitrophe constituait alors un étalon privilégié d'analyse afin de voir, dans une perspective « modernisatrice », jusqu'à quel point le Québec se trouvait en retard dans certains domaines, surtout économiques, par rapport à sa voisine. Toutefois, cette tradition s'est estompée, comme l'écrit S. Langlois, « [l]a comparaison systématique avec l'Ontario a cependant perdu un peu de sa popularité ces dernières années par rapport à l'usage qui en a été fait dans les années 1970 »⁶.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, le bilan de l'analyse comparée est plutôt mitigé. Par exemple, lorsque l'on jette un rapide coup d'œil sur les revues consacrées à l'histoire politique et intellectuelle du Québec, on s'aperçoit que, même si on compte ça et là quelques articles ayant une volonté de comparaison, les études comparatives ne sont pas les plus nombreuses. Certes, *Recherches sociographiques* a consacré un numéro spécial à la comparaison du Québec avec d'autres sociétés (vol. XLII, n° 1, 2002). Dans les derniers numéros du *Bulletin d'histoire politique* (BHP), on retrouve parfois un article comparatif, comme celui (en deux parties) de Simon Jolivet qui se propose de comparer le Québec et l'Irlande⁷. On retrouve donc de temps à autre des textes se donnant pour objectif de comparer l'expérience politique québécoise avec celle d'un cas étranger ou canadien, comme celui d'Harold Bérubé qui, dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, compare les commémorations entourant le centenaire de Toronto (1934) avec celles du tricentenaire de Montréal, en 1942⁸.

Pour éparpes que soient les perspectives comparatives, cela ne veut pas dire que le champ de l'analyse comparée soit désertique⁹. Ainsi, les travaux de Gérard Bouchard sont portés par un souffle comparatif peu commun chez les chercheurs québécois, que l'on pense au collectif, *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison* (1997) qu'il a dirigé avec Yvan Lamonde ou encore à son essai d'histoire comparée, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* (2001), ce qui l'entraîne résolument sur des chemins comparatifs¹⁰. Il y a une volonté de la part de l'historien saguenayen de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans l'émergence des populations du Nouveau-Monde. Dans la même veine, Marcel Bellavance a publié un ouvrage porté par la détermination de comparer l'expérience québécoise avec ce qui s'est passé ailleurs (*Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, 2004¹¹).

Mais, règle générale, les travaux comparatifs constituent plutôt une denrée rare, ce que reconnaissent tant Bellavance que Bouchard. Ce dernier a donc raison, me semble-t-il, d'écrire que « [l]es passés canadiens et québécois ont rarement été soumis à une véritable démarche comparée »¹². La comparaison historique ne constitue donc pas encore un véritable champ d'analyse, ce qui est d'ailleurs aussi vrai pour la science politique.

À cet égard, on peut donner en exemple un manuel de politique comparée publié récemment au Québec¹³. Destiné aux étudiants qui font leur premier pas dans le champ de la politique comparée, ce manuel illustre de manière paradoxale la faiblesse de ce type d'analyse en terre canadienne. Le manuel, qui par ailleurs fait un excellent tour d'horizon de la discipline, ne traite en effet que de manière sporadique du Canada et du Québec. En fait,

on ne retrouve pas de chapitre consacré aux travaux comparatifs effectués par les chercheurs québécois et canadiens. Et, d'une certaine façon, il serait injuste de reprocher aux deux auteurs d'avoir rédigé un tel chapitre dans la mesure où s'ils ont bien laissé de côté quelques études, le champ demeure trop fragmentaire pour que l'on puisse en déplorer l'absence. Voilà qui illustre bien que les véritables études comparées, en science politique restent encore à être réalisées (il faut cependant mentionner que le champ des politiques publiques s'ouvre davantage à la comparaison).

Certains pourraient dire qu'il n'y a pas lieu de déplorer cette faiblesse de la comparaison, particulièrement dans le champ historiographique. « Dans l'histoire de la discipline historique, écrit J.-M. Fecteau, l'analyse comparative n'a jamais vraiment occupé de place centrale et pour cause »¹⁴. Ce serait en effet en raison même de l'objet intellectuel des revues comme le *BHP* qu'il en soit ainsi, dans la mesure où l'histoire, spécialement l'histoire politique, se veut une discipline insistant essentiellement sur la singularité d'une expérience historique. On pourrait donc être tenté de dire que l'histoire, qu'elle soit politique ou sociale, n'a pas tant besoin des lumières de la comparaison que de poursuivre l'approfondissement de son sujet. En tant qu'étude du particulier et recherche de l'identité d'un groupe, l'histoire devrait même se méfier de la comparaison puisque cette dernière pourrait constituer une sorte de dénaturation de son objet.

Or une telle vision me paraît quelque peu réductrice et, surtout, insensible aux effets bénéfiques procurés, pour la connaissance d'une société, par l'analyse comparée. Cette dernière permet notamment de s'affranchir des notions qui nous paraissent aller de soi. Comme l'écrit F. Schultheis, l'exercice comparatif constitue « un moyen de rupture avec le "ça-va-de-soi" des représentations sociales issues d'un contexte sociologique culturel particulier »¹⁵. Utiliser plus fréquemment l'analyse comparative permettrait ainsi de mettre de côté certaines idées pré-conçues sur le Québec, et c'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrit la démarche intellectuelle de Gérard Bouchard lorsqu'il affirme que « la comparaison s'avère plus instructive lorsque, sur un fond de similitude, elle fait ressortir les différences »¹⁶. C'est dans ce contexte que la comparaison (notamment celle entre les différentes provinces ou nations canadiennes) devrait constituer un champ fertile d'investigation pour les comparatistes. Mais voilà, elle n'a tout simplement pas donné lieu à la riche littérature à laquelle on aurait pu s'attendre : pourquoi en est-il ainsi ?

Si on ne peut prétendre ici apporter une réponse définitive, on doit cependant noter que la faiblesse des études comparatives s'expliquerait notamment parce que le bataillon de chercheurs aurait principalement pris pour

objet d'analyse le centre du pouvoir. Tant pour l'État canadien que québécois, le mouvement naturel de la recherche aurait suivi celui de la construction étatique, c'est-à-dire que plus l'État providentiel prend de l'ampleur et de l'expansion, des années 1950 jusqu'aux années 1980, plus les recherches se seraient en quelque sorte éloignées de la comparaison pour se développer dans le sillage de cette expansion prise d'abord par l'État central, ensuite par les États provinciaux. Dans ce contexte, la perspective comparative, spécialement inter provinciale, aurait été mise de côté, entraînée par le mouvement « naturel » de construction étatique. À cet égard, Keith Brownsey et Michael Howlett rappellent que l'on dispose d'une importante littérature sur l'État en général, notamment sur l'État dans le contexte de la globalisation ou de la mondialisation économique, mais qu'elle est moins étoffée en ce qui a trait à la nature des États provinciaux¹⁷.

Concomitant à cela, il faut aussi ajouter, me semble-t-il, un sentiment partagé par bien des chercheurs voulant que les provinces canadiennes soient trop différentes les unes des autres pour que la comparaison soit profitable. Chacune étant considérée comme autant de « monades » incomparables, il devient alors difficile de les comparer entre elles et, pour tout dire, si comparaison il y a, celle-ci doit se faire avec des cas étrangers, particulièrement des comparaisons entre « petites sociétés » (ce dont on discute plus loin). À vrai dire, il existe une tendance, grandissante, à faire ressortir ce que certaines entités provinciales ou nationales partagent avec d'autres pays. Or ce sens de la distinction et de l'unité du caractère (national dans certains cas) de chaque province paraît constituer une sorte de frein théorique à l'émergence d'un véritable champ d'analyse comparée. Bien sûr, une telle posture n'est pas en soi répréhensible. Il est même souhaitable, dans une perspective comparative, de vouloir mettre en lumière ce que certaines provinces (ou entités subnationales si l'on préfère) partagent avec d'autres entités politiques à l'étranger.

Cependant, il convient de rappeler que l'idée même de spécificité peut s'imposer seulement après que les comparaisons adéquates aient été menées. En effet, n'est-ce pas précisément la comparaison qui doit nous amener à une telle conclusion, à savoir que chaque société ou objet politique possède un caractère unique ? Comme l'ont remarqué de nombreux auteurs à propos d'un sujet qui soulève bien plus de débats, le caractère unique du génocide juif, la comparaison est nécessaire (même si elle est dans ce cas-ci douloureuse) avant de pouvoir conclure à l'unicité (et par la suite à l'incomparabilité) de la Shoah dans l'histoire. Comme l'écrit Tzvetan Todorov, « [p]our le débat public [...], la comparaison, loin d'exclure l'unicité, est le seul moyen de la fonder : comment, en effet, affirmer qu'un phénomène est unique si on ne

l'a jamais comparé à rien d'autre ? »¹⁸. Ce que l'intellectuel français écrit ici à propos d'un sujet autrement plus sensible paraît tout à fait s'appliquer à la comparaison en contexte québécois. En d'autres termes, le caractère distinct du Québec ou d'une province sera d'autant plus vrai ou affirmé que des comparaisons auront été effectuées, venant ainsi corroborer ce qui est spécifique et ce qui est commun.

DIRECTIONS FUTURES POUR LA RECHERCHE COMPARÉE

D'abord, certains vont soutenir que les chemins de la comparaison doivent passer par l'étranger. Telle est, par exemple, l'approche préconisée par certains chercheurs comparant ce qu'ils appellent des « petites sociétés ». Ce qui importe, selon eux, ce ne sont pas les frontières traditionnelles ou internationalement reconnues, mais le fait que certains groupes forment des petites sociétés au sens fort du terme. Pour ces intellectuels, la question des « petites sociétés » serait maintenant *la* question centrale. Pour reprendre les termes du sociologue Joseph-Yvon Thériault, « la question des petites sociétés est la question politique par excellence de notre époque »¹⁹. Une telle approche propose ainsi de déplacer le cadre de l'analyse pour entraîner la comparaison sur d'autres chemins : il ne s'agit plus de comparer des provinces mais des « petites sociétés ».

Plus précisément, il ne convient pas, selon une telle logique, de comparer le Québec avec les autres provinces canadiennes, celles-ci ne partageant pas le sentiment caractéristique, celui de précarité culturelle, qui habite les petites sociétés²⁰. Mieux vaudrait donc comparer le Québec avec d'autres « petites sociétés » qui ont le même sentiment de fragilité, comme celles que l'on retrouve dans les Balkans, ce qui est l'approche adoptée dans l'ouvrage dirigé par Boucher et Thériault (*Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, 2005), lequel est composé d'une partie sur le Québec, d'une seconde partie d'études sur de petits pays à l'Est, et d'une troisième partie où le caractère comparatif se trouve le plus explicitement affirmé. Or une telle approche voulant qu'il faille comparer des « petites sociétés » entre elles, si elle constitue une avenue prometteuse pour la recherche, n'est pas exempte de difficultés.

À mes yeux, le problème principal rencontré avec le concept de « petite société » concerne le flou entourant cette notion. En effet, celle-ci, du moins telle que définie par Thériault, ne constitue pas tant une notion relevant des sciences sociales qu'une notion issue d'une sorte de psychologie collective. « Qu'est-ce qui distingue une petite société d'une grande ?, écrit Thériault. C'est la conscience de sa fragilité, rappelle Milan Kundera en parlant de la

zone des petites nations de l'Europe centrale »²¹. Ainsi, ce qui caractérise les « petites sociétés », ce serait cette lucidité qui les habite quant à leur vulnérabilité, celles-ci sachant qu'à tout moment, elles peuvent disparaître dans les limbes de l'histoire. L'imaginaire des petites nations, comme la Pologne ou le Québec, est donc dominé par l'idée de la fragilité de leur expérience historique, voire d'une « certaine conscience de la futilité de l'expérience historique »²². Au contraire, Français, Allemands, Russes ou encore Américains ne sont pas minés par l'angoisse de la disparition ; ce serait d'ailleurs pourquoi ces derniers ne comprennent pas le sens du combat de la société québécoise. C'est ainsi qu'« [ê]tre d'une petite société est une attitude plus qu'une réalité »²³, écrit encore Thériault.

Certes, le fait de chercher à comparer ce que l'on appelle des « petites sociétés » entre elles ne constitue pas quelque chose de théoriquement condamnable. Rigoureusement défini, le concept de petite société peut fort probablement être utilisé de manière féconde, encore que l'on puisse émettre certains doutes à ce sujet, c'est-à-dire que l'idée de petites sociétés est peut-être condamnée à rester vague. Comment comparer ce qui relève du sentiment et de l'attitude ? À vrai dire, ce que les auteurs comparent, n'est-ce pas plutôt les représentations des intellectuels de ces sociétés, représentations qui peuvent être en porte-à-faux par rapport à la réalité sociale. Peut-on alors parler d'une analyse de la réalité sociale des petites sociétés ? Sans nier l'apport de telles études, peut-être convient-il de prôner une certaine modération ou prudence en ce qui concerne les comparaisons du Québec avec les autres pays étrangers.

Dans ces conditions, et parallèlement aux études comparatives avec d'autres sociétés, on peut penser qu'il y a place à plus de comparaisons entre les provinces canadiennes. Car à trop vouloir comparer avec les autres sociétés, on court le risque de se priver d'un instrument de compréhension permettant de mieux saisir les processus politiques passés et en cours dans chaque province. On pourrait donc revenir à des comparaisons inter provinciales, comme le souhaite par ailleurs Simon Langlois, ce dernier déplo- rant que la perspective comparatiste ne soit pas plus utilisée avec l'Ontario et l'Alberta, les deux provinces ayant adopté ces dernières années des politiques étatiques différentes du Québec²⁴. Voilà qui en ferait ainsi un terrain d'analyse privilégié pour voir l'effet des stratégies et des politiques gouvernementales sur la société.

LES COMPARAISONS INTER PROVINCIALES

Ici, on peut mentionner au moins deux ouvrages récents qui, dans leur volonté de comparer les différentes expériences politiques au sein du Canada,

indiquent certaines voies à suivre en ce qui concerne l'analyse comparée des États provinciaux tout en montrant certains pièges à éviter.

Comme d'autres avant eux, les éditeurs du recueil, *The Provincial State in Canada* (2001)²⁵, font le constat que le champ des études consacrées à la construction étatique provinciale souffre d'un déficit de recherche. En effet, peu nombreuses sont les études comparatives s'arrêtant à faire ressortir les similitudes et les particularités entre les différents processus de construction étatique provinciaux²⁶. Dans le but de combler cette lacune, les directeurs du collectif ont demandé à une série d'auteurs de rédiger un chapitre sur une province.

L'ouvrage, nous disent-ils, repose sur l'idée que toutes les provinces ont au fond poursuivi une même stratégie d'adaptation à l'économie néo-libérale et qu'en ce sens, une certaine convergence doit être relevée²⁷. Mais, au-delà des conclusions des auteurs, instructives par ailleurs, jusqu'à quel point peut-on considérer un tel ouvrage comme relevant de la catégorie de l'analyse comparée?

Plus précisément, l'approche comparative de l'ouvrage illustre ce que l'on peut appeler la fausse comparaison. En effet, ce sont surtout l'introduction et le chapitre de Christopher Dunn qui relèvent véritablement de cette catégorie, les autres chapitres s'apparentant davantage à des portraits, si l'on peut s'exprimer ainsi, et à de très bons portraits de la politique provinciale dans chaque province. Cependant, d'une certaine manière, il revient au lecteur, s'il en éprouve le désir, de réaliser la comparaison qu'il estime judicieuse ou nécessaire. Cet ouvrage me paraît en quelque sorte reproduire le travers, évoqué plus haut par Bertrand Badie et Guy Hermet, au sujet des collectifs qui cherchent à se faire passer pour des travaux comparatifs.

Toutefois, ce défaut peut être évité, comme c'est le cas pour un autre collectif, *Executive Styles in Canada*. Dans cet ouvrage, qui examine le style de gouvernement (ou des exécutifs) au Canada²⁸, se trouve un important effort de construction d'un « schéma comparatif », lequel permet une véritable confrontation des différents cas analysés et par conséquent une compréhension plus fine des différents styles de gouvernement au Canada. En effet, partant des travaux de Donald J. Savoie qui montrent, sur la scène fédérale, une importante concentration du pouvoir dans les mains du premier ministre et de son « *inner circle* » – et non plus dans les mains du Cabinet et des ministres responsables des différents ministères – les auteurs cherchent à préciser la situation qui prévaut dans les provinces²⁹. À partir d'une typologie identifiant quatre styles d'exécutif, il s'agit de voir où chaque province se situe en comparaison avec le modèle qui s'est imposé à Ottawa³⁰.

Ce faisant, les auteurs montrent que, si l'exacte nature de la transition d'un style à l'autre demeure unique dans chaque province, il n'y a guère de

doute que, à l'instar de ce qui se passe sur la scène fédérale, on assiste à la montée en puissance des agences centrales, celles-ci devenant des instruments de monopolisation du pouvoir dans les mains des premiers ministres des provinces³¹. Bref, cela permet de constater un même déclin de la fonction ministérielle (sauf pour les ministres des finances), encore que seulement trois provinces (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario) seraient rendues au même stade de monopolisation du pouvoir que celui où se trouve le gouvernement fédéral³². Là comme ailleurs, ce serait la montée du « *Premier's Office* » qui expliquerait cette monopolisation ou concentration du pouvoir. Cependant, au-delà des conclusions des auteurs, ce qu'il s'agit de souligner ici, c'est que cet ouvrage, dans sa construction et dans ses conclusions, constitue un travail véritablement comparatif, à vrai dire un ouvrage comme il devrait s'en faire plus souvent, même si par ailleurs on peut être en désaccord avec ce que les auteurs avancent.

De telles analyses comparées du centre du pouvoir permettent de mieux comprendre la vie politique actuelle. Par exemple, les commentateurs québécois ont beaucoup parlé, au printemps 2006, du style du gouvernement Charest, faisant remarquer que ce dernier ne semble guère à l'écoute de la population (le cas de la privatisation du mont Orford venant immédiatement à l'esprit). À cet égard, une analyse comparative pourrait montrer que le style de gouvernement Charest constitue un rapprochement avec ce que l'on trouve dans d'autres provinces canadiennes et que, au demeurant, si on compare avec d'autres provinces, la « méthode Charest » se révélerait moins directive qu'on le croit généralement.

L'EXEMPLE DU QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La fécondité de l'analyse comparée dans le cadre canadien peut aussi être illustrée avec un cas particulier concernant deux provinces peu analysées de manière comparative. Il est particulièrement étonnant, lorsqu'on y songe, que l'on compte si peu de comparaisons entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Étonnant dans la mesure où ces deux provinces partagent bien des points en commun : proximité géographique, présence importante du fait francophone, influence considérable de la tradition catholique, un certain « retard » de la construction étatique provinciale ainsi qu'une même expérience en termes d'historicité au sens où il s'agit de deux provinces fondatrices du pacte confédératif. Bien sûr, les différences sont également importantes ne serait-ce que dans une des deux provinces les francophones sont minoritaires alors qu'ils sont majoritaires dans l'autre. Mais au total, voilà

deux provinces partageant assez de points en commun pour justifier la poursuite d'un travail comparatif plus élaboré.

Or les analyses comparatives entre les deux provinces restent somme toute peu nombreuses ou alors la comparaison reste plutôt de l'ordre de l'évocation que de la démonstration. À vrai dire, c'est comme si, implicitement, on se refusait à comparer les deux provinces au nom d'une certaine unicité du cas québécois, se privant ainsi d'un précieux instrument de connaissance sur la nature de la Révolution tranquille.

En effet, nous avons montré que l'exercice comparatif entre les deux provinces au tournant des années 1960 pouvait se révéler au contraire tout à fait fécond et instructif³³. Dans un premier temps, nous avons constaté que les transformations survenues au Nouveau-Brunswick, toute proportion gardée, étaient semblables à celles survenues lors de la Révolution tranquille. D'une certaine manière, les transformations paraissent encore plus importantes que celles réalisées au Québec dans la mesure où le processus de construction étatique à entreprendre était plus considérable, les francophones du Nouveau-Brunswick n'étant certainement pas dans une situation enviable sur le plan économique (les Acadiens étaient notoirement absents des officines du pouvoir). Voilà qui nous a permis en quelque sorte de relativiser le caractère de nouveauté que l'on prête à la Révolution tranquille dans le récit collectif québécois. Bien sûr, dans le contexte québécois, il faut parler de nouveauté, mais à l'échelle canadienne, on note des processus comparables ailleurs. Dans un second temps, l'exercice comparatif nous a aussi permis de constater que le nationalisme n'avait probablement pas la force de changement qu'on lui prêtait comme moteur de la « modernisation » de l'État québécois. En effet, les transformations étatiques sont survenues au Nouveau-Brunswick alors que le courant nationaliste n'était pas à son zénith à la même époque. À la lumière de la comparaison, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait chercher la source des transformations ailleurs, soit dans la culture politique qui débordait le cadre québécois et qui comprenait aussi le Nouveau-Brunswick. Certes, on pouvait attribuer en partie la modernisation de l'État survenue à l'époque au nationalisme, mais cela était loin de tout expliquer.

Au-delà de nos réponses, ce qu'il s'agit surtout de souligner avec cet exemple, c'est la fécondité de l'approche inter provinciale pour comprendre la nature de certains processus politiques passés. Dans ce contexte, on peut déplorer qu'il n'y ait pas plus d'analyses comparatives inter provinciales, un tel déficit nous privant d'un regard plus analytique sur le processus de construction de l'État québécois ainsi que sur ceux de monopolisation du pouvoir par l'exécutif. En soi, je le répète, le fait de comparer le Québec avec des cas extérieurs à l'ensemble canadien n'est pas à proscrire, loin de

là. Cependant, sans nier la possibilité d'autres types de comparaison (Québec/Catalogne par exemple), il me semble que l'on peut aussi plaider pour davantage d'analyses comparées entre les provinces car celles-ci constitueraient, à mes yeux, une plus-value importante, tout particulièrement pour une meilleure compréhension de la spécificité politique québécoise dans l'ensemble canadien. Mais, paradoxalement, pour favoriser le développement de telles analyses, il faut, pour un moment du moins, mettre entre parenthèse l'idée d'unicité des trajectoires politiques.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce texte a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Congrès commun des associations francophones de science politique qui s'est tenu à Lausanne (18-19 novembre 2005) dans l'atelier « La comparaison aux échelons local, régional et supranational : quelles plus-values et limites théoriques et pratiques, quels défis méthodologiques ? » Le titre original de la communication était : *La comparaison des provinces canadiennes : problèmes et défis théoriques*.
2. Jean-Marie Fecteau, « La fin des mémoires parallèles ? », *À propos de l'histoire nationale*, sous la direction de Robert Comeau et de Bernard Dionne, Sillery, Septentrion, 1998, p. 91.
3. Ronald Rudin, « Le rôle de l'histoire comparée dans l'historiographie québécoise », *À propos de l'histoire nationale*, *op. cit.*, p. 103-104.
4. Bertrand Badie et Guy Hermet, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 1.
5. Ronald Rudin, *op. cit.*, p. 105.
6. Simon Langlois, « Au Québec et ailleurs : comparaisons de sociétés », *Recherches sociographiques*, XLIII, n° 1, 2002, p. 12.
7. Ronald Rudin, « L'Irlande, le Québec et les nationalismes », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 2, hiver 2006 et vol. 14, n° 3, printemps 2006.
8. Harold Bérubé, « Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal », *RHAF*, vol. 57, n° 2, octobre 2003.
9. Pour une excellente revue sur le sujet dans le contexte canadien, on se reportera au texte de Christopher Dunn, « Comparative Provincial Politics : A Review », dans Keith Brownsey et Michael Howlett (dir.), *The Provincial State in Canada, Politics in the Provinces and the Territories*, Peterborough, Broadview Press, 2001.
10. Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Paris, L'Harmattan, Montréal, Harmattan, 1997 ; Gérard Bouchard, *Genèse des nations et des cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000.

11. Marcel Bellavance, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur, 2004.
12. Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 329.
13. Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004.
14. Jean-Marie Fecteau, *op. cit.*, p. 92.
15. F. Schultheis, « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison inter culturelle », *Droit et société*, n° 11-12, 1989, p. 221 ; cité par Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005, p. 100.
16. Gérard Bouchard, « La nation... », *op. cit.*, p. 349.
17. Keith Brownsey et Michael Howlett, « Introduction. The Provincial State in Canada », *The Provincial State in Canada, Politics in the Provinces and the Territories*, *op. cit.*, p. 13-14.
18. Tzvetan Todorov, *Mémoire du mal. Tentation du bien. Enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 86.
19. Joseph Yvon Thériault, « Préambule. Cosmopolitisme et petites sociétés », dans Jacques L. Boucher et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2005, p. xix.
20. Joseph Yvon Thériault, « Le désir d'être grand », *ibid.*
21. *Ibid.*, p. 73.
22. *Ibid.*, p. 74.
23. *Ibid.*, p. 3.
24. Simon Langlois, *op. cit.*, p.12.
25. Keith Brownsey and Michael Howlett, *op. cit.*
26. « While there has been much written over the past decades about province building and "the state" in Canada, little effort has been made to understand the similarities and differences in the political life of Canada's provinces and territories », Keith Brownsey et Michael Howlett, *op. cit.*, p. 13.
27. *Ibid.*, p. 17.
28. Luc Bernier, Keith Brownsey et Michael Howlett, *Executive Styles in Canada. Cabinet Structures and Leadership Practices in Canadian Government*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.
29. « One of the purposes of this book was to examine whether the provincial executives are becoming more like the federal central executive described in Donald Savoie's book *Governing from the Centre : The Concentration of Power in Canadian Politics*, when appeared in 1999 », Michael Howlett *et al.*, *op. cit.*, p. 8.
30. *Ibid.*, p. 9.

31. Luc Bernier *et al.*, *op. cit.*, p. 246.

32. *Ibid.*, p. 248.

33. Joel Belliveau et Frédéric Boily, « Deux révolutions tranquilles ? Analyse comparée des transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1970) », *Recherches sociographiques*, XLVI, n° 1, 2005.